

Dans le cadre de l'observatoire territorial du logement des étudiant(e)s d'ALM, l'agence d'urbanisme de la région angevine, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole, ont développé un outil cartographique en ligne. Celui-ci est destiné à aider les jeunes arrivants en formation à Angers à localiser les offres d'hébergement (résidences et foyers gérés) leur étant destinées sur le territoire.

Les offres d'hébergement géolocalisées et les informations qui sont associées ont été recensées et recueillies par le « [J Angers Connectée Jeunesse](#) », des structures :

- Résidences CROUS (résidences universitaires...)
- Résidences services privées (hébergement privé + services associés),
- Résidences proposées par les bailleurs sociaux (gestionnaires des HLM),
- Foyers jeunes travailleurs
- Foyers confessionnels (gérés par des associations d'origine religieuse)

Que propose l'application ?

La carte de base présente tous les **hébergements** recensés avec un code couleur en fonction du type de structures.

En cliquant sur un hébergement, sa fiche synthétique de renseignements apparaît à l'écran, fournissant également :

- les liens vers leurs **sites web** et **contact mail**.
- les accès **Google Streetview** ou **Google map** ~~ont~~ disponibles
- ainsi que le lien vers le **guide complet « Mon premier logement »** et ses annexes au format pdf sur le site internet de la ville d'Angers (pour plus d'informations).

Afin de vous aider à localiser vos lieux d'études, tous les **établissements d'enseignement supérieur** ont également été localisés sur la carte.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, afficher les **services** suivants :

- Les **équipements sportifs / loisirs publics**,
- Les **équipements culturels publics**,
- Le réseau de **transport public (IRIGO)** : tracés de bus, de tram et tous les arrêts.

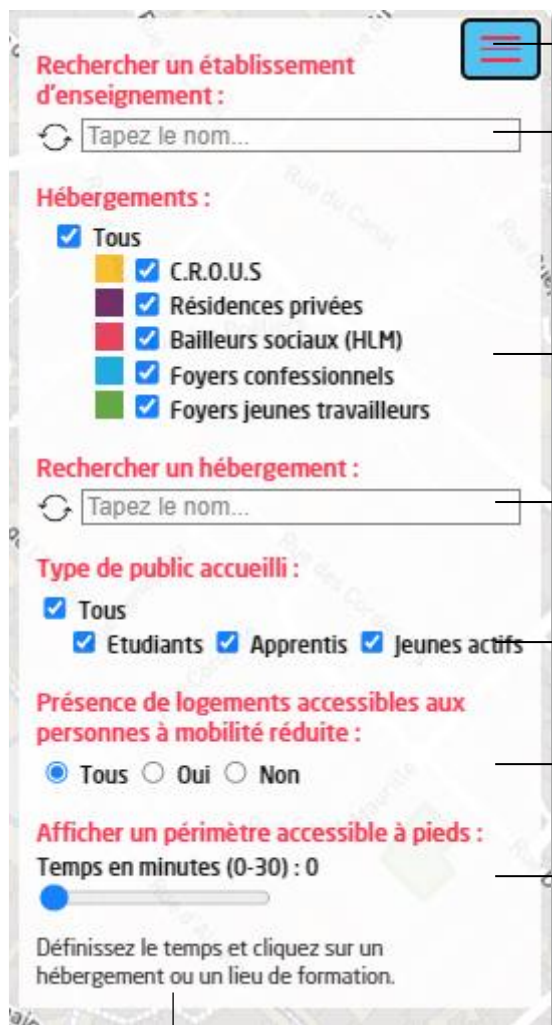
Différents **filtres** sont présents pour vous permettre d'adapter la carte à votre situation :

- Type d'hébergements,
- Type de public,
- Présence de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Vous avez également la possibilité de visualiser la **zone accessible à pied autour des lieux** d'hébergement ou des établissements d'enseignement. A vous de choisir la durée de marche et de cliquer dessus !

Comment l'utiliser ?

Menu supérieur droit :



Ouverture / fermeture du menu

Taper le nom ou une partie du nom d'un établissement d'enseignement ou choisissez-le dans la liste pour le localiser sur la carte

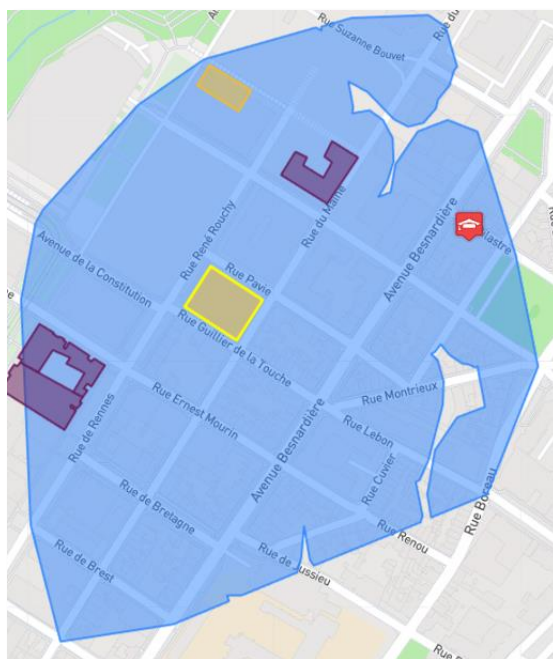
Permet de filtrer la carte selon le type d'hébergement

Taper le nom ou une partie du nom d'un hébergement ou choisissez-le dans la liste pour le localiser sur la carte

Permet de filtrer la carte selon le type de public accueilli (en fonction de votre situation)

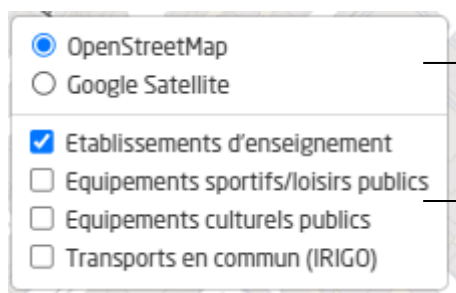
Permet de filtrer la carte pour afficher les hébergements comportant des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite

Lors du clic sur un hébergement ou un établissement d'enseignement, une zone accessible à pied est matérialisée en fonction de la durée déterminée par le curseur.



Exemple : zone accessible en 5 minutes à pied depuis la résidence René Rouchy.

Utilisation du sélecteur de couches (en bas à gauche) :



Permet de permuter le fond entre une carte ou une vue aérienne

Permet d'ajouter les différentes couches d'informations avec leurs pictogrammes. Les deux dernières n'apparaissent qu'à partir d'un certain niveau de zoom.

Quelle fréquence de mise à jour des données ?

Une mise à jour annuelle est prévue concernant les hébergements et les lieux de formation.

Les informations sont à jour à juin 2023 (date du dernier Guide Mon 1^{er} logement en ligne sur site de la Ville).

Les données IRIGO proviennent de l'Open Data d'Angers Loire Métropole (<https://data.angers.fr/>) et sont, par conséquent, à jour en permanence.